



## Femme de 29 ans qui a commis un vol a l'étalage

Par **louisanne**, le **22/11/2007** à **12:04**

bjr

j'ai volé un haut de 24 euros il y a une semaine  
la police est venue, m'ont fait signé un papier, le responsable a dit quil porterait plainte et qu  
j'allais recevoir une convocation du tribunal  
j'ai 29 ans, c la premiere fois, je ne sais pas pourquoi j'ai fait ca mais j'ai honte et tres peur  
des consequences  
j'y pense tt le temps je ne sais pas a quoi m'attendre  
j'ai ecrit une lettre d'excuses au reposnsable du magasin car vraiment je regrette  
cependant j'aimerais savoir ce qui m'attend et si ca peut avoir des repercussions importantes  
pr mon avenir professionnel  
quelque soit la suite, j'ai compris que c'etait mal et j'mais de ma vie je ne referais cela  
merci de vos reponses  
Louisa

Par **Jurigaby**, le **22/11/2007** à **12:42**

Bonjour.

Non, ne vous inquiétez pas pour votre avenir professionnel à moins que vous ne travailliez  
comme convoyeuse de fonds et encore...

Il faut attendre la décision du procureur, il n'est pas sûr qu'il vous convoque devant un tribunal. Peut-être classera-t-il l'affaire sans suite..

Par **louisanne**, le **22/11/2007** à **12:45**

merci bcp de votre réponse  
cependant si je me convoque vais-je aller au tribunal et si oui vais-je avoir une sanction sévère?  
merci d'avance

Par **Jurigaby**, le **22/11/2007** à **12:47**

Bonjour.

A mon avis, le proc' va opter pour un simple rappel à la loi. Il n'y aura donc aucune autre sanction.

si jamais ça va au tribunal, une simple amende devrait être demandée. Mais ça c'est mon avis, et c'est pas moi qui vais juger votre affaire.

Par **louisanne**, le **22/11/2007** à **12:52**

ok merci encore  
une dernière chose car je me pose bcp de questions évidemment  
le responsable a certainement porté plainte  
si je veux que je sois sanctionnée sévèrement et si j'insiste, est-ce que ça peut influencer la  
décision du juge?  
je suis prête à payer une amende, il peut demander des dommages et intérêts?  
je me dis que c'est possible, que j'ai un rappel à la loi, un sursis etc... mais toutefois je me dis  
qu'ils voudront peut-être être sévères  
alors j'ai peur de jusqu'où ça peut aller  
et jusqu'où ça peut aller?  
merci

Par **Jurigaby**, le **22/11/2007** à **12:56**

Bonjour.

Non, en principe, le juge n'a pas à prendre en compte la victime dans la détermination de la sanction pénale..

vous n'allez pas aller en prison pour un vol simple sans casier judiciaire..

Sinon, jusqu'ou ça peut aller? 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende...  
Mais il n'y aura pas de prison ferme, rassurez vous..

pour les dommages et interets, ça m'étonnerait que ça dépasse les 50 euros....

Par **louisanne**, le **22/11/2007** à **13:13**

merci

je me sens deja un peu rassurée meme si j'ai encore la "trouille"

mais croyez moi meme si ca n'aurait jamais du arriver, ca n'arrivera plus

maintenant, j'attend la suite des evenements et jespere que la justice ne sera pas trop severe  
amicalement